

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 03 février 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 10 février 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ/BESSINES/NIORT - CONVENTIONS DE FINANCEMENT CAN/NIORT ET CAN/BESSINES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 - NOUVELLE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CAN/NIORT

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noémie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christian GRONDEIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU pouvoir à Gérard LEFEVRE, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Guillaume JUIN pouvoir à Séverine VACHON, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marcel MOINARD pouvoir à Anne-Sophie GUICHET, Claire RICHECOEUR pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Johann SPITZ pouvoir à Jacques BILLY.

Titulaire absent suppléé :

Philippe LEYSSENE par Christian GRONDEIN.

Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Gérard LABORDERIE.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Elisabeth MAILLARD, Lucy MOREAU, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 10 FÉVRIER 2025

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE - OPÉRATION MAGNÉ/BESSINES/NIORT - CONVENTIONS DE FINANCEMENT CAN/NIORT ET CAN/BESSINES - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 - NOUVELLE CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE CAN/NIORT

Madame **Anne-Sophie GUICHET**, Déléguée du Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la délibération du 27 mars 2023 adoptant le schéma directeur cyclable ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 modifiant les modalités d'actions du schéma cyclable ;

Vu la délibération du 27 mars 2023 autorisant le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre Magné, Bessines et Niort par l'aménagement de l'avenue de Sevreau, de la rue Pierre Mendès-France, de la rue des Charmes et de l'avenue de La Rochelle ;

Vu le marché n°2023033 conclu avec SIT&A Conseil relatif aux prestations de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des itinéraires cyclables Magné-Bessines-Niort ;

Vu la délibération du 30 septembre 2024 autorisant la signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération du 16 décembre 2024 autorisant la signature de l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre ;

Vu la convention de financement n°20SUBNA 024 signée avec l'Etat relative au projet de création d'aménagement en site propre entre les communes de Magné, Bessines et Niort, dans le cadre de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » qui prévoit une aide de l'Etat de 883 460 euros ;

Par délibération du 27 mars 2023, le Conseil d'Agglomération autorisait le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'itinéraires cyclables entre les communes de Magné, Bessines et Niort, dont la réalisation est soutenue par l'Etat à hauteur de 883 460 € dans le cadre de l'appel à programme « Fonds mobilités actives – continuités cyclables ». Cette première déclinaison opérationnelle du schéma directeur cyclable vise l'aménagement de l'avenue de Sevreau, de la rue Pierre Mendès-France, de la rue des Charmes et de l'avenue de La Rochelle.

Par cette même délibération, le Conseil d'Agglomération approuvait le plan de financement prévisionnel et la répartition financière entre les communes concernées et la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN), autorisant par la même occasion la signature des conventions de financement avec les communes.

Il est rappelé que l'avant-projet adopté par délibération du 30 septembre 2024, pour un coût de travaux de 2 299 394€ HT (conforme à l'enveloppe programme initiale) prévoyait l'ajout de deux options :

- La réalisation d'une continuité cyclable vers le chemin de la Clie (quartier Saint-Liguaire), tronçon de niveau communal inscrit au Schéma cyclable sous maîtrise d'ouvrage et financement communal ;
- La réalisation d'une continuité cyclable devant la station d'épuration de Goilard sur la rue des Trois Ponts, afin de sécuriser l'accès à cette dernière et réaliser un premier aménagement sur ce tronçon d'intérêt communautaire inscrit au Schéma cyclable, sous maîtrise d'ouvrage et financement CAN avec une participation de la Ville de Niort à hauteur de 30% du reste à charge après cofinancement.

Par délibération du 16 décembre 2024, le Conseil d'Agglomération a également approuvé l'avenant 2 au marché de maîtrise d'œuvre, tenant compte notamment de la nécessité de décorréliser la réalisation de l'avenue de Sevreau de celle de la rue Pierre Mendès France, de la rue des Charmes et de l'avenue de La Rochelle en raison des difficultés d'acquisitions foncières sur le secteur de Sevreau.

Au regard de ces ajustements de programme, il y a lieu :

- de mettre à jour par voie d'avenant les conventions de financement conclues avec les communes de Niort et de Bessines selon le plan de financement présenté en fin de délibération ;
- de conclure une nouvelle convention avec la Ville de Niort au titre du transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville à la CAN pour la réalisation de la continuité vers le chemin de la Clie en vertu de l'article L2422-12 du Code de la commande publique qui autorise, dans le cas d'un projet en co-maîtrise d'ouvrage, la représentation de l'ensemble des maîtres d'ouvrage par un seul. Le financement des travaux sera assuré en totalité par la Ville de Niort.

Les projets d'avenants et de convention sont annexés à la présente délibération.

Les plans de financement présentés ci-dessous comprennent :

- Le coût des travaux ;
- Les frais de maîtrise d'œuvre estimatifs ;
- Les frais d'études complémentaires et frais annexes estimatifs.

Ils ne comprennent pas le coût des acquisitions foncières.

Plan de financement initial :

Répartition	Subvention € HT	Autofinancement € HT	
CAN		1 251 000	
Niort	883 000	333 000	
Bessines		154 000	TOTAL
TOTAL	883 000	1 738 000	2 621 000

Plan de financement modifié :

Section	Coût € HT	Répartition financière € HT			
		Etat (subvention)	CAN	Niort	Bessines
Sevreau	779 899 €	308 591 €	329 916 €	141 393 €	0 €
Pierre Mendès-France	166 336 €	65 816 €	70 364 €	0 €	30 156 €
Charmes	127 409 €	0 €	127 409 €	0 €	0 €
La Rochelle (Bessines)	199 292 €	78 856 €	84 305 €	0 €	36 131 €
La Rochelle (Niort)	1 087 235 €	430 197 €	459 927 €	197 111 €	0 €
OPTION Continuité La Clie	66 004 €	0 €	0 €	66 004 €	0 €
OPTION Continuité 3 Ponts	111 368 €	0 €	77 958 €	33 410 €	0 €
TOTAL	2 537 544 €	883 460 €	1 149 879 €	437 918 €	66 287 €
<i>Coût programme (estimation travaux valeur sept 2021)</i>	2 621 000 €	<i>883 460 €</i>	<i>1 251 000 €</i>	<i>333 000 €</i>	<i>154 000 €</i>

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement modifié ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer les avenants aux conventions de financement avec les communes ;
- Autorise le Président, ou la Déléguée du Président, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Niort.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Anne-Sophie GUICHET

Secrétaire de séance

Déléguée du Président